



Extension de garantie lié à un appareil HS doit-elle être remboursée

Par **ChJean**, le **04/08/2020** à **17:45**

Bonjour,

Voici mon souci : J'ai acquis une tondeuse-débroussailleuse avec une extension de garantie liée à ce produit d'un coût de 43 €. **La facture ne comporte que les 2 : l'appareil et l'extension** de garantie. Cela s'est fait sur le site xxxxxxx

Après seulement 3 semaines d'utilisatio, l'appareil ne fonctionne plus. Je l'apporte chez un réparateur agréé par la marque, hier. Ce matin, j'ai un retour du vendeur (SWAP Europe) me disant qu'il n'est pas réparable. Et il me propose soit un échange soit un remboursement.

Vu la daube que c'est, je préfère un remboursement. Je contacte xxxxxxxx pour le remboursement. Je dois dire qu'ils ont été rapide car j'ai reçu un avoir il y a une heure (que je peux transformer en remboursement). MAIS ... je m'aperçois que l'avoir ne couvre que la tondeuse-débroussailleuse et omet le remboursement de l'extension de garantie. Pour rappel, j'ai réceptionné le bien il y a 1 mois et que j'ai poireauté une semaine pour être aiguillé.

Ma question : vu que le réparateur précise parfaitement que j'en ai fait le bon usage, xxxxxxxx ne devrait-il pas me rembourser aussi l'extension de garantie ?

Question subsidiaire : si je la remplace à l'identique, je suppose que cette extension sera reporté sur le nouvel appareil. Mais si j'achète un modèle supérieur, peut-elle couvrir aussi cet autre modèle.

D'avance merci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **04/08/2020** à **21:18**

Bonjour

Une prime d'assurance n'est en général pas remboursable.

Par **ChJean**, le **04/08/2020** à **21:29**

Merci de votre réponse.

Sauf que CDiscount la présente comme extension de garantie et ne parle pas d'assurance.
Pour ça j'ai une capture d'écran.

Comment la joindre aux messages ?

Par **Visiteur**, le **05/08/2020** à **07:34**

<https://les-assurances-extension-de-garantie>

Juridiquement, cela correspond à assurance. Je pense qu'elle aurait couvert le nouveau produit obtenu en échange, mais que xxxxx n'a aucune obligation de vous la rembourser.

Par **janus2fr**, le **05/08/2020** à **07:50**

Bonjour ESP,

Il existe 2 sortes d'extension de garantie, celle, effectivement, faisant appel à un assureur et celle proposée directement par le commerçant. Ici, on ne sait pas de quelle sorte il s'agit...

Par **Visiteur**, le **05/08/2020** à **08:00**

Juridiquement ?

Par **janus2fr**, le **05/08/2020** à **08:37**

C'est d'ailleurs expliqué dans votre lien :

[quote]

Ne pas confondre les garanties

Les assurances

« extension de garantie » ne doivent pas être confondues avec les prestations commerciales proposées directement par le distributeur sans intervention d'un assureur qui n'ont pas à satisfaire aux obligations rigoureuses du Code des assurances.

[/quote]

Par **ChJean**, le **05/08/2020** à **09:26**

Bonjour,

Merci de toutes vos réponses.

J'ai bien une capture d'écran qui ne fait nullement mention d'assurance mais bien d'une extension de garantie sans préciser le nom d'un assureur derrière. Donc j'estime que toute personne qui pense souscrire cette extension et qui comme moi, le produit tombe en panne au bout d'un mois (avec une utilisation normale certifié par le réparateur) et qui est irréparable, ne fait qu'apporter malhonnêtement de l'argent à ces sociétés d'assurance.

Surtout que vu la piètre qualité du produit de marque Hyundai, un remplacement est rédibitoire. J'ai fait 80 km pour l'apporter à un réparateur.

Y-t-il moyen de publier la capture d'écran dans ce fil de discussion ?

Encore merci.

Par **Visiteur**, le **05/08/2020** à **09:30**

Si ce n'est effectivement pas considéré comme une assurance, seul le vendeur pourrait rembourser, mais je ne trouve pas une obligation en ce sens.

Par **P.M.**, le **05/08/2020** à **10:20**

Bonjour,

Je vous conseillerais de bien consulter les différentes informations du site sur les extensions de garantie mais il devrait y être mentionné un nom d'organisme et vous devriez y trouver un numéro de téléphone pour le joindre...

Par **Visiteur**, le **05/08/2020** à **11:39**

L'extension de garantie est-elle "garantie sérénité",